

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19911 - 77EME ANNÉE

Le pic épidémique commence quelques semaines après le début du pic de fréquentation des vols entre la France et La Réunion

Coronavirus à La Réunion : la fermeture de l'aéroport plus que jamais nécessaire

Devant l'aggravation de la situation sanitaire décrite par les statistiques diffusées par l'État, plusieurs prises de position demandent une mesure radicale : imposer un second confinement aux Réunionnais pour casser les chaînes de contamination. Force est de constater que les auteurs de ces propositions oublient une chose essentielle : casser les chaînes de contamination venant de passagers importants le coronavirus. Ceci passe par la fermeture de l'aéroport aux vols réguliers, et un contrôle très strict des vols de rapatriement avec tests et quarantaine obligatoires pour tous les passagers. C'est ce qui se fait à Maurice pour tous les vols. Le risque d'importation de nouveaux variants à La Réunion est d'autant plus grand compte tenu de la discrimination positive favorisant les personnes vaccinées, qui peut leur laisser croire qu'elles ne peuvent pas être infectées par la COVID-19 et encore moins le transmettre, ce qui est contredit par les flambées épidémiques observées chez les personnes vaccinées dans plusieurs pays.

D'après les statistiques officielles, La Réunion est concernée par une épidémie beaucoup plus intense que les 3 précédentes déjà importées depuis l'année dernière via des passagers venant de France. Le nombre de nouvelles contamina-

tions par semaine a atteint un niveau inégalé, le double du précédent record vieux de 7 jours. Cette vague intervient quelques semaines après le début du pic de circulation des passagers entre la France et La Réunion. Ce sont plus de 30 vols par semaine, avec une dynamique en offre de sièges plus importante du fait du redéploiement d'Air France, dont l'Etat est actionnaire, sur les liaisons reliant l'ancienne métropole aux départements d'outre-mer.

Les restrictions concernant les passagers des aéronefs ont été considérablement assouplies pour s'adapter à ce flux. Il suffit de présenter la preuve d'un schéma complet de vaccination pour être exempté de test obligatoire et de quarantaine, et même d'isolement lors d'une suspicion de cas-contact. Ce relâchement est risqué, compte tenu de la flambée de l'épidémie touchant les personnes vaccinées dans plusieurs pays. Ceci s'explique par le caractère expérimental des médicaments injectés. Leur pleine efficacité sera démontrée au terme de la vaste expérimentation médicale actuellement en cours. En attendant, le risque est grand que des personnes vaccinées pensent être totalement immunisées contre le virus, considèrent qu'elles ne peuvent pas le transmettre et à partir de là adoptent des comportements favorisant la propagation du

coronavirus à La Réunion.

Dans ces conditions, sans la fermeture de l'aéroport, la proposition de confiner la population risque bien d'être incapable de régler le problème si la chaîne de contamination provenant de l'aéroport n'est pas cassée, et si des personnes vaccinées ne respectent pas les mesures de distanciation pour limiter la propagation du coronavirus.

Les Réunionnais avaient subi l'an dernier un confinement alors que le virus ne circulait pas à La Réunion. Le coût d'une telle mesure a été considérable pour les travailleurs et elle n'a pas permis d'éviter que survienne la catastrophe actuelle. L'origine de cette catastrophe est connue, elle est la conséquence de l'importation de la COVID-19 et de ses variants à cause du maintien de l'ouverture de l'aéroport. Dans notre région, La Réunion est un cas unique. C'est le seul pays qui a maintenu un lien aérien quasi-normal avec l'Europe, une des régions les plus touchées dans le monde par l'épidémie. La conséquence est le bilan, nettement plus important qu'à Maurice, à Madagascar ou aux Comores. Même à Mayotte, la situation est comparable à Madagascar avec une épidémie qui touche à sa fin, à condition qu'elle ne soit pas relancée par l'importation de nouveaux variants.

M.M.

Confinement en Martinique mais l'aéroport reste ouvert

Hier en conférence de presse, le préfet de la Martinique a annoncé plusieurs mesures restreignant les activités sociales et les déplacements pour lutter contre la flambée de l'épidémie de coronavirus qui ravage le pays. Ceci met sous tension le centre hospitalier universitaire et son service de réanimation, dernier recours pour des patients atteints par des formes graves du coronavirus.

Martinique Première indique que « rien que pour les deux premiers jours de la semaine en cours (lundi 26 et mardi 27 juillet 2021), le directeur adjoint de l'Agence Régionale de Santé, Olivier Coudin, a indiqué "1100 nouveaux cas" dans l'île ».

Et de citer les propos tenus par le préfet :

« Le confinement c'est une mesure de dernier ressort mais nous y sommes contraints aujourd'hui, compte tenu de la situation. Donc un confinement sera mis en place à compter de ce week-end et pour 3 semaines, avec une clause de revoyure mi-août. Il a pour objectif de casser la courbe, faire baisser le nombre de contaminations et protéger aussi le territoire en vue de la rentrée scolaire ».

Population confinée, entrée sans contrôle des personnes vaccinées

Tout comme La Réunion, la Martinique est un pays qui accueille chaque semaine plusieurs dizaines d'avions en provenance de Paris. En raison de la pandémie de COVID-19, les croisières ont cessé. Les arrivées en provenance de l'Europe sont donc

traitées par un seul point, l'aéroport. Au plus fort des différentes épidémies qui ont touché la France depuis l'année dernière, ce lien n'a pas été rompu même si des restrictions avaient été mises en place telles que les motifs impérieux, le test obligatoire trois jours avant l'embarquement ainsi qu'une quarantaine de deux semaines.

Il fallait donc s'attendre à ce que logiquement, les restrictions annoncées hier touchent également toute personne désirant se rendre en Martinique afin d'éviter l'importation de nouveaux variants. Mais sur le site de la préfecture de la Martinique figure cette information très surprenante compte tenu de la justification du confinement, qui est notamment de « protéger le territoire en vue de la rentrée scolaire » :

« En provenance de la France hexagonale, tout voyageur s'engage à :

- présenter un examen biologique de dépistage virologique (test PCR) réalisé moins de 72 heures avant l'embarquement ne concluant pas à une contamination par la covid-19, ou un test antigénique permettant la détection de la protéine N du SARS-CoV-2 de moins de 48 heures avant l'embarquement.

- s'il ne présente pas un schéma vaccinal complet, justifier que son déplacement est fondé sur un motif impérieux d'ordre personnel ou familial, un motif de santé relevant de l'urgence ou un motif professionnel ne pouvant être différé.

- s'il ne présente pas un schéma vaccinal complet, respecter un isolement de 7 jours et réaliser un nouvel examen biologique de dépistage virologique à la suite de cet isolement. »

Autrement dit : une personne ayant reçu la ou les doses de vaccins nécessaires à la justification d'un schéma vaccinal complet peuvent se rendre dans un pays qui vient d'être placé sous confinement sans test obligatoire à l'arrivée, sans motif impérieux et encore moins sans quarantaine.

Manifestations contre la gestion de la crise sanitaire interdites de fait

Cette décision ne semble pas tenir compte de la relative protection contre l'infection et la transmission offerte par les vaccins en cours d'expérimentation dans l'Union européenne. A ce jour, aucun vaccin de ce type n'empêche à 100 % une personne d'être infectée par le coronavirus ou de transmettre la COVID-19 à une personne saine.

Par conséquent, il est évident que des personnes venant en Martinique dans ces conditions présentent un risque pour la population. Tant que l'aéroport de la Martinique ne sera pas fermé, la protection de la population contre l'importation de nouveaux variants reposera uniquement sur le civisme des passagers qui poseront le pied en Martinique. Il faut souhaiter qu'ils n'adoptent pas des comportements dangereux au prétexte qu'ils ont l'illusion d'être invulnérables à la COVID-19, car le confinement est là pour empêcher la population de protester contre ce type de mesure.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Edito

L'occasion d'un calendrier scolaire pour la réussite des élèves réunionnais

Un communiqué du président de l'Association des maires de La Réunion diffusé hier rend compte de la rencontre des premiers magistrats communaux ou de leurs représentants avec le préfet lundi dernier.

Manifestement, les élus pensent que la crise va durer. Elle aura au moins des répercussions sur la prochaine rentrée scolaire puisqu'une proposition évoquée est de décaler cet événement d'une semaine. Une troisième année scolaire risque donc d'être perturbée, pour le moins au début.

Le calendrier scolaire à La Réunion est singulier. En effet, il se construit à l'opposé de la réalité climatique du pays avec une tendance à allonger les vacances d'hiver tout en raccourcissant celles d'été. Cela impose donc à plus de 200.000 jeunes réunionnais et à leurs encadrants de travailler pendant les mois d'été avec des températures tropicales à la clé dans des salles surchauffées. L'objectif de ce calendrier ne peut donc pas être la réussite éducative des jeunes Réunionnais. La tendance à des décisions anti-pédagogiques s'explique par la volonté d'assimiler La Réunion à un département français comme les autres, pour favoriser la coïncidence des vacances et des mutations. Même les horaires des épreuves du bac sont décalées pour s'aligner sur l'heure de la distribution des sujets dans l'ancienne métropole, ce qui signifie composer pendant l'heure du repas. C'est un handicap que ne subissent pas les candidats en France.

Il semble donc d'ores et déjà acquis que la situation ne sera pas redevenue normale à la rentrée, et sans doute pas avant de nombreux mois compte tenu de la difficulté de venir à bout de l'épidémie de coronavirus. Cette anomalie se répercutera à l'école avec à la clé des difficultés supplémentaires pour les apprentissages. Si les parents les plus riches pourront compenser en payant des cours particuliers à leurs enfants, les autres seront forcément pénalisés ce qui creusera encore les inégalités.

Pourquoi alors ne pas faire une croix sur ces derniers mois de l'année afin de bien préparer la rentrée scolaire à la date où elle doit se dérouler : à la fin de l'été. Ceci permettrait de se donner un délai permettant de préparer cette échéance dans les meilleures conditions afin de donner les moyens à tous et pas seulement aux plus riches de réussir. Ceci mettra également en phase le calendrier scolaire avec la réalité climatique de La Réunion.

Que représentent en effet ces quelques mois de décalage s'ils permettent au moins à un seul élève de décrocher le diplôme lui permettant d'être moins vulnérable au chômage ?

M.M.

Oté

Toultan lyèv i gingn ar pa ékri par li-mèm son listoir, sé lo shassèr k'va ékri ali a son manyèr

Mézami mwin lé sirésèrtin in pé rante franssé lété pa dann zot bor azot.

zot i sava majine : « Ala ankòr lo mèm zistoir ! Ala Justin l'aprè ankòr rakonte son bande balivèrn ! ». Poitan mi pé dir azot sa la pa balivèrn. Sa sé in vérité d'la vi, é dè toutan : shak foi demoune la fé la shass zanimo, la pa lo zanimo la rakonte listoir, mé l'moune é an partikilyé demoune i koné lirékri.

Mi rapèl, néna pwin lontan, dsi la plaz Sin - Pyèr bande kamarade bien onète l'avé invite anou-lo bande kominiss téi sorte in pé partou-pou in piknik é l'avé in madame lété la, é téi domande pou kossa la pa bande zésklav, sansa bande maron, l'avé rakonte zot vi épi zot lite, zote listoir an finnkonte. A toutazar mwin la réponde aèl par lo kozman mwin la marke an-o la. Mi pansspa mon é la kontante aèl é si èl lété kontan avèk sa mé mi panss par la suite èl la du rofléshir. Antouléka, mi espère...

Antansyon, mi di pa toute bande zésklav, toute bande maron-san pour san-téi koné pa lirékri. Vi la fasson téi amenn azot dann péi bourbon, la fasson téi trape azot in pé partou pov, konm rish, l'avé sirman in pé téi koné lir-ékri mé dann kèl lang, zot lété drolman divizé é lo franssé lété tro étranj pou zot. Antouléka ni pé dir san tronpé lo savoir lirékri dann lo lang

Astèr, sanm pou mwin, lo pouvoir dominan néna intéré lo konte pouvoir i koné pa lir-ékri épi i métriz pa lo savoir. Sak lé ékri i lèss in trass, sak lé pa ékri i lèss pa la trass : bande zékri i rèst alé oir bande parol i sanvol... In vyé kamarade la fine pass koté d'tanto l'èr mwin l'apou ékri téi di souvan défoi : lo pouvoir kolonyal i vé pa lo kolonizé lé kiltiré, é kan li lé kiltiré li fé tèl sorte lo kolonizé i partaz son lidéoloji dominante. In pé i apèl sa po noir, mask blan..

Sé pou sa par l'fète miyème bien lo kozman mwin la mark an-o la ék'i di konmsa : « Toultan lyèv i konète ar pa krir sé lo shassèr va ékri son listoir é biensir selon son manyère.

NB Mi vé rapèl azot l'avé zanfàn lo roi anparmi bande zésklav. In légzanpe ? Mwin néna an mémoir listoir in prinsèss La guinéelété vandi konm zésklav épi èl la gingn in zanfàn la vni in gransavan téi apèl Lislet Geoffroy. Mi pans d'ote ankòr, mé mi sava pa pli loin k'sa.

Justin